

## À savoir !

La Commission Européenne définit les chutes de plain-pied comme « *les glissades, trébuchements, faux-pas et autres pertes d'équilibre sur une surface « plane » [...] y compris si la victime a pu rétablir son équilibre et qu'il n'y a pas, à proprement parler, chute. Ne sont prises en considération que les surfaces ne présentant aucune rupture de niveau ou bien des ruptures de niveau réduites (trottoir, petites marches, plan incliné, etc.)* ».

Les lésions engendrées peuvent être des douleurs, contusions, entorses, fractures..., et ce, même si la victime ne tombe pas. Malheureusement, elles peuvent parfois être mortelles.... Alors, **ne les minimisez pas !**



Pour éviter les chutes de plain-pied, **2ème cause d'accident du travail**, adoptez-vous les bons comportements ?



Je ne me précipite pas et j'évite de faire 2 choses en même temps !



Je maintiens l'ordre matériel, chaque chose à sa place ! La place de ma sacoche ou de mon sac à main n'est sûrement pas par terre !



Je porte des chaussures adaptées à mon activité, à mon environnement de travail et à la météo bien sûr !



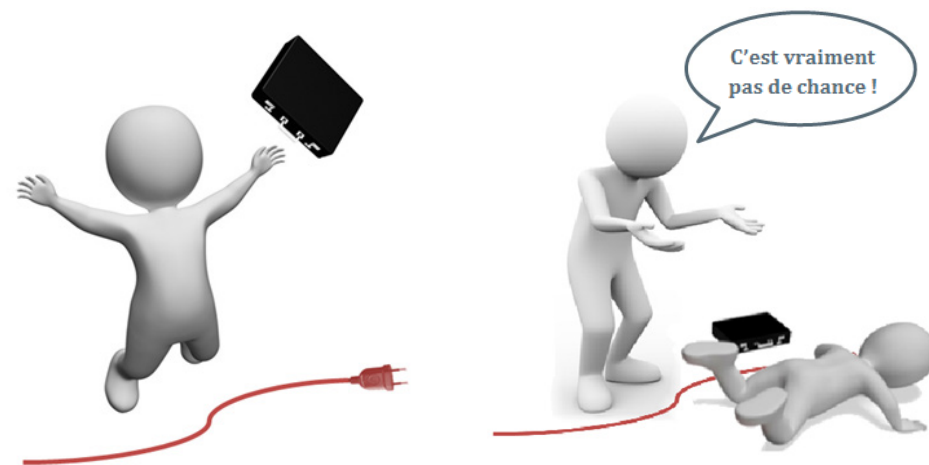
Je signale les revêtements de sol endommagés ou souillés, les ampoules grillées... Moi j'ai évité la chute, mais mes collègues en feront-ils de même ?

**Pour tout complément d'information ou toute demande d'intervention, contactez votre médecin du travail ou notre équipe d'intervenants par téléphone ou par mail : [prevention@cmsm.fr](mailto:prevention@cmsm.fr)**

## *Les chutes de plain-pied*

**Les chutes de plain-pied, une des principales causes d'accident du travail, concernent tous les secteurs d'activité et toutes les entreprises.**

**Leurs conséquences peuvent être lourdes pour le salarié qui en est victime, mais également pour l'entreprise !**

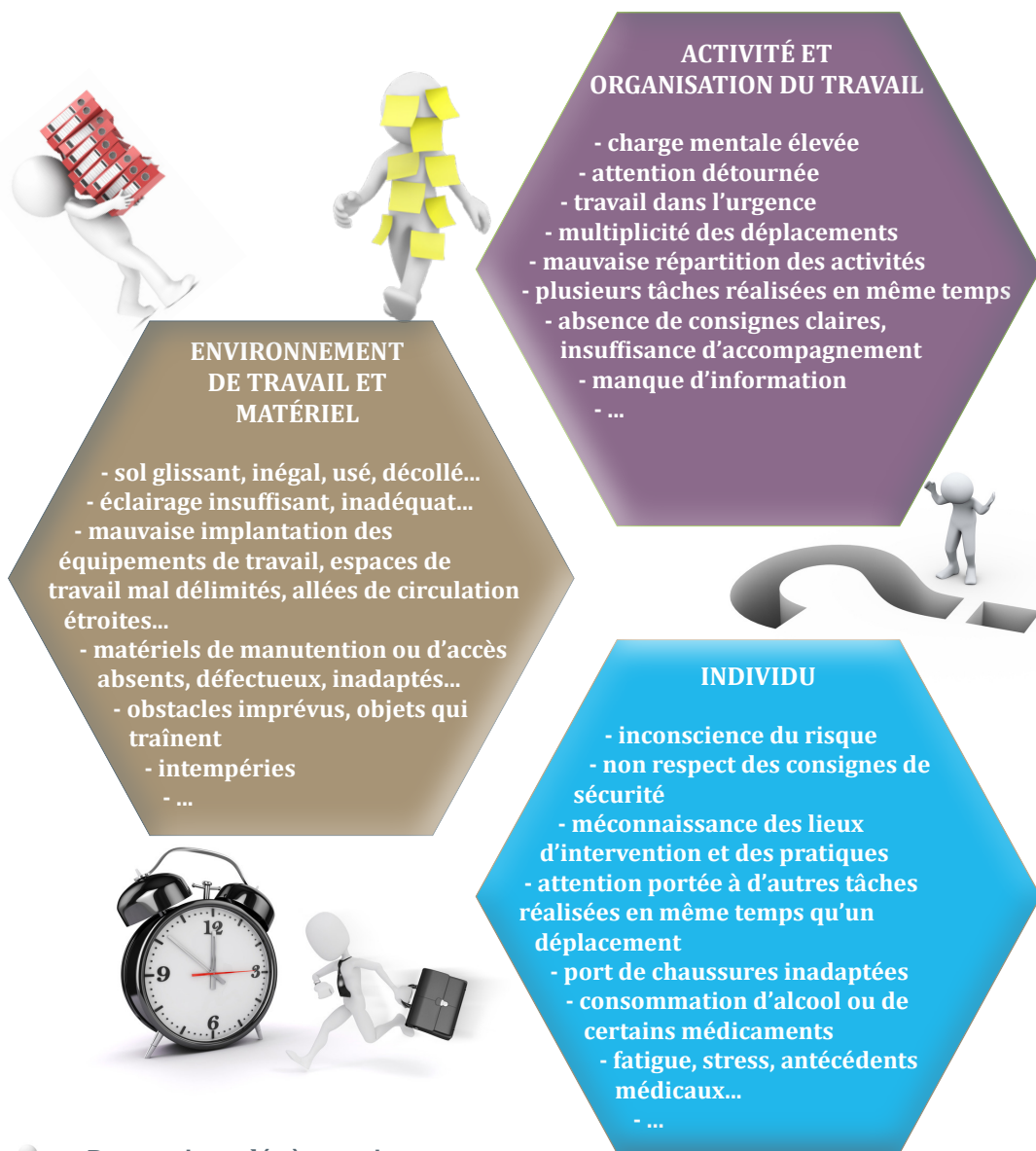


**Souvent considérées à tort comme banales, inévitables et dues à la maladresse ou à l'inattention des salariés victimes, il est pourtant possible de lutter contre ces chutes !**

Heurter un objet, trébucher, glisser... Ces situations peuvent survenir dans des circonstances diverses et variées mais ont un point commun :

## Une combinaison de plusieurs facteurs de risque !

Des facteurs d'ordre matériel, environnemental, organisationnel et/ou individuel :



Deux points-clés à retenir :

Nécessité d'une **approche globale** pour analyser les accidents de plain-pied !

Nécessité d'un **diagnostic** des facteurs de risque, préalable à votre plan d'action !

Il est donc important, pour prévenir le risque de chute de plain-pied, de ne pas se focaliser uniquement sur les facteurs individuels ou matériels.

## Voici quelques exemples de mesures de prévention techniques, organisationnelles et humaines :

